Réf. Farde e-Assemblées : 2714510

N° OJ : **17**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

**Objet :** Satisfaction et diversité.- Plan de Diversité et Inclusion 2026-2028.

Le Conseil communal,

Vu le décret et de l'ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2024, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française portant le Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2024, portant exécution des articles 146 à 151 dudit Code ;

Considérant que la Ville de Bruxelles est tenue d'élaborer un plan diversité pour son personnel qui couvre la période 2026–2028, conformément à la durée prévue par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que ce sixième plan diversité pour la Ville de Bruxelles, s'inscrit dans une démarche de continuité des politiques menées en matière d'égalité, de non-discrimination, de promotion de la diversité et de lutte contre la discrimination en son sein ;

Considérant que ce plan diversité a été validé par le Collège des Bourgmestre et Échevins et a été soumis pour avis aux organes de concertations le 09/02/2026 ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu d'adopter ce plan ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Le Plan Diversité & Inclusion 2026–2028 pour le personnel de la Ville de Bruxelles est adopté.

Annexes :

Plan diversité et inclusion 2026-2028 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe plan diversité et inclusion : scan quantitatif (Consultable au Secrétariat des Assemblées)